

comme la grâce suprême. Comment faire correspondre la rencontre de l'Autre avec moi-même, quand l'expérience ne cesse d'attester l'incompatibilité d'exigences issues des différentes lois sur l'hospitalité ?

Pour répondre à cette question, sans doute faudrait-il pouvoir inscrire au niveau de la représentation cette soif de l'Autre. Est-ce l'hospitalité ? Qui m'en dira le nom ? Peut-on, en hospitalité, dépasser le simple nominalisme : l'utilisation poétique d'un mot au sens indéchiffrable ?

Les savants se prennent à hésiter devant ce cerneau d'ambre qui semble défier toute entreprise de réduction conceptuelle. Pourtant, comment éviter de réfléchir sur les discours qui nous investissent et dont la fonction semble non seulement de renforcer et d'affaiblir, mais parfois même de susciter, ou de paralyser, les rencontres qui nous paraissent les plus spontanées ?

Nul ne saurait dégager ce qui constitue l'inaliénable hospitalité et sa portée éthique. Elle a beaucoup à nous apprendre. Sur elle-même, sur son avenir. Pourvu que nous acceptions de l'entendre parler d'une autre voix que celle dont nous voulons qu'elle parle. « Tous les hommes sont des égarés. Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais jusqu'à la résurrection un seul ascète. Vienne à passer un aveugle, ayez pitié de lui, dans la certitude que vous aussi vous l'êtes, même si vous voyez. » Abul-ala al Maarri.

UNE HOSPITALITÉ À L'INFINI

Jacques Derrida

Je suis un arrivant déjà très inquiet de ne pouvoir être à la mesure de l'hospitalité qui m'est offerte : je vous remercie de votre hospitalité et ce n'est pas une simple manière de parler.

Je n'ai pas préparé cette séance pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles est que, d'une certaine manière, si l'hospitalité m'est toujours une chose inconnue, je travaille néanmoins depuis quelques années à articuler une réflexion philosophique, la lecture de textes canoniques sur l'hospitalité aux problèmes urgents de notre société. De plus, je me suis justifié par le fait de ne pas savoir à quoi me préparer : je me trouvais dans un état de quasi-débilité à ce qui m'attendait ici, faute de connaître de près la réalité du travail social que vous faites ici.

Je suis donc arrivé ici dans la situation de l'enfant débile qui va essayer d'apprendre un peu la grammaire même de vos problèmes, sans m'abandonner sauvagement à des notions verbales ou fantasmatiques. Il me semble avoir autour de moi des stagiaires, des travailleurs sociaux (terme sur lequel je reviendrai), des enseignants... Bref, je ne sais pas très bien qui j'ai en face de moi et telle est bien la situation d'hospitalité.

Dans l'hospitalité sans condition, l'hôte qui reçoit devrait, en principe, recevoir avant même de savoir quoi que ce soit de l'hôte qu'il accueille. L'accueil pur consiste non seulement à ne pas savoir ou à faire comme si on ne savait pas mais à éviter toute question au sujet de l'identité de l'autre, son désir, ses règles, sa langue, ses capacités de travail, d'insertion, d'adaptation... Dès lors que je pose toutes ces questions et pose ces conditions (et le texte lu par Mohammed Seffahi nous en a rappelées qui sont tout le contraire de l'hospitalité, au nom des conditions effectives de l'hospitalité), la situation idéale du non-savoir est rompue.

Il doit être possible de parler immédiatement à partir de ce non-savoir. Là surgit la parole poétique : il faut inventer une langue. L'hospitalité doit être tellement inventive, réglée sur l'autre et sur l'accueil de l'autre, que chaque expérience d'hospitalité doit inventer un nouveau langage.

Les problèmes sociaux, politiques et autres se trouvent pris entre cette idée de pure hospitalité, cette poétique de l'hospitalité inconditionnelle, cet événement sans grammaire préalable, et les problèmes de conditions, d'ethnies, de frontières...

Nous sommes d'accord pour parler ici d'hospitalité. Mais l'utilisation de ce mot pose aussitôt la question de savoir s'il peut se traduire par d'autres mots tels que ceux

d'immigration ou d'intégration des étrangers. Est-ce que ce sont des concepts homogènes ? S'agit-il de la même chose ?

Un ministre de l'Intérieur ou un homme politique, adoptant une position généreuse de gauche sur ces questions, pourrait fort bien nous expliquer qu'immigration et hospitalité ne peuvent être considérées comme des phénomènes homogènes ou identiques. L'hospitalité renverrait à de grands textes canoniques, l'immigration à l'adaptation de (potentiels) citoyens à un état donné de la société française. L'hospitalité, dans un registre éthique, consisterait à accueillir l'autre dans l'espace privé, à offrir l'asile dans le sens des traditions grecques. Tandis que les citoyens étrangers ou sans papiers qui arrivent ici en masse, et qu'il faut insérer dans notre société, relèveraient d'un tout autre problème, économique et social.

S'il n'est pas le mien, je reconnais néanmoins un certain droit à ce discours qui voudrait ne pas tenir pour aller de soi la traduction d'une éthique de l'hospitalité en règles politiques et économiques. La mise à l'épreuve du pouvoir peut ainsi transformer une éthique de l'hospitalité en pragmatisme. Il est en effet difficile de traduire la pureté d'une éthique de l'hospitalité dans le corps de lois.

Mais le problème ne se limite pas à cette seule question d'une pureté morale de l'hospitalité (qui ferait l'unanimité) à incarner ensuite, de façon laborieuse, dans des conditions de médiation beaucoup moins angéliques.

L'hospitalité pure, l'accueil de l'autre sans condition et sans question, comporte une menace intrinsèque de perversion.

En effet, celui que j'accueille peut être un violeur, un assassin, il peut mettre le désordre dans la maison : autant d'éventualités qui ne peuvent être exclues. Or, dans l'hospitalité pure, sans garantie, cette possibilité que l'autre vienne faire la révolution, voire une forme pire de l'imprévisible, et que l'on soit débordé doit être acceptée. Du fait même que cette menace habite de façon essentielle et irréductible le pur principe d'hospitalité, celui-ci induit des comportements d'angoisse et de haine.

Dans son examen de ce qui se passait en Europe, avant la Deuxième Guerre mondiale, avec le déclin des États-Nations, Hannah Arendt montre qu'on y assistait déjà à des déplacements massifs non d'exilés, mais de populations sans statut et sans garantie étatique qui constituaient une sorte d'appel à l'hospitalité pure. Elle explique ainsi la genèse de la haine et ces déchaînements auxquels on n'avait pas été accoutumé lors de formes d'exils classiques.

Les situations de pure hospitalité comportent donc une tragédie interne. Le passage au droit, à la politique et au tiers constitue, d'une certaine manière, une sorte de chute, mais, en même temps, c'est lui qui garantit l'effectivité de l'hospitalité. Apparaît là une aporie politique qui réclame une responsabilité à prendre, non pas entre une

hospitalité pure et une hospitalité conditionnelle, mais à l'intérieur de l'hospitalité conditionnelle, de façon que celle-ci soit la meilleure possible. La responsabilité consiste donc à donner la meilleure conditionnalité, la meilleure loi possible à une hospitalité que l'on veut aussi grande que possible.

Une fois posées ces généralités, je voudrais répondre aux propos antérieurs pour poser d'autres questions. Je me demande souvent si l'hospitalité est du côté du silence ou de la parole. Dès que je parle, je demande à mon hôte de comprendre ma langue et les sous-langues qu'elle contient, formes de politesse, langue du droit... Il y a violence dès que je parle à l'autre. Aussi la question est de savoir si l'hospitalité exige une parole ou, au contraire, un certain silence.

Et dans le cas où est admise une parole, faut-il entendre par là de simples mots comme : « salut, salut », « je t'aime, je t'aime », « entre », ou bien faut-il aller plus loin et discuter ? Cette dernière option demande au nouvel arrivant, s'il veut rester, de savoir discuter et respecter les règles démocratiques de discussion.

J'ai entendu la fin d'une intervention qui, sous la forme du « il faut » (on pense toujours en « il faut », même de façon déguisée), disait : « pas d'aliénation » et « pas d'assignation ». Il est vrai que, du point de vue de l'hospi-

talité dont nous parlions, toute assignation, toute injonction autoritaire doivent être évitées. Mais, au sein de l'exercice d'un travail (social, enseignant ou autre), comment suspendre toute assignation ? et de plus, est-ce souhaitable ?

Lorsque je reçois quelqu'un, pour me comporter en hôte digne de ce nom, je ne donne pas d'ordre, je le laisse entrer, j'évite toute induction, toute injonction... Mais laisser entrer l'autre chez moi (ou dans quelque lieu que ce soit où j'ai une position d'hôte recevant), c'est déjà d'avance l'orienter dans une carte d'assignations implicites : la langue, les règles de convivialité, et bien d'autres. Il faut assurément que j'évite les formes brutales d'assignation, cela je le comprends, mais lever toute assignation, laisser l'autre (vers qui je vais ou que je laisse venir) sans aucune assignation, peut faire naître chez moi et chez l'autre de l'angoisse, des réactions imprévisibles.

Alors la question n'est donc pas tant de savoir s'il faut une assignation mais laquelle. Comment choisir la meilleure ? Comment suspendre, dans un contexte déterminé, des injonctions qui ne sont pas bonnes et garder les autres ? C'est là, dans ce dilemme, que l'invention politique est nécessaire ; car il n'y a pas de règle préalable, il n'y a pas de norme pour me dire quelle assignation appliquer. Il faut que dans chaque cas, moi-même, j'invente seul devant tel autre, tel hôte, la meilleure invitation possible.

Invitation et visitation

Le mot « invitation » (qui semble si indissociable de l'hospitalité que politiques et juristes vous diront que les immigrés n'ont pas été invités...) pose le problème de savoir si la définition de l'hospitalité doit être reliée à la situation d'invitation : quelqu'un est *chez lui*, a sa maison, sa culture, sa langue ; il invite quelqu'un d'autre à s'y installer, mais à la condition que « chez lui » reste « chez lui », sa langue reste sienne, sa culture, sa république aussi... Est-ce cela l'hospitalité ? Ou n'est-ce pas plutôt l'ouverture à la « visitation », à l'arrivée de cet autre qui n'est pas invité, pas attendu et qui débarque sans que j'aie préparé aucune structure d'accueil ?

Il n'y a hospitalité pure que là où j'accueille, non pas l'invité, mais le visiteur inattendu, celui qui m'envahit, d'une certaine manière, qui vient chez moi alors que je n'y étais pas préparé. Et je dois faire tout ce qu'il faut pour m'adapter à lui, transformer mon chez-moi, laisser mon chez-moi se transformer pour que ce visiteur inattendu puisse s'y installer, si menaçant que cela paraisse.

Ces deux conceptions de l'hospitalité sont en concurrence et, jusqu'à un certain point, en conflit. L'expérience politique, juridique et sociale de l'hospitalité est toujours un compromis instable, difficile à stabiliser et à énoncer dans sa règle fondamentale.

Ce rappel des deux principes concurrents de l'hospitalité répond aux propos de Marius Alliod sur l'Hôtel-Dieu

et la Révolution française. À l'écouter, je me suis demandé s'il ne regrettrait pas cet arrêt de la tradition de l'Hôtel-Dieu, cette hospitalité qui aliénait l'autre en l'engageant d'avance à renoncer à son identité civile et ses droits et à devenir une sorte de mort, s'il ne regrettrait pas la fin donnée à ce système de don et de contre-don.

Perversion et perfectibilité

Peut-être retrouvons-nous ici la question du tiers dont nous aurons probablement à reparler. Quelqu'un a dit qu'une certaine éthique de Levinas semblait en contradiction avec la citoyenneté républicaine. Je crois en effet qu'entre une certaine pureté éthique (définie par Levinas) et le droit, une tension existe. Mais Levinas insistait beaucoup aussi sur la nécessité de définir le droit universel, même si celui-ci devait suspendre la pure relation de face à face de l'un avec l'autre, l'intervention du tiers (la justice, la politique, l'institution, l'État... dont il se méfiait par ailleurs beaucoup) lui semblait indispensable. Si l'instance du droit peut assurément interrompre le rêve de l'expérience novatrice engagée l'un avec l'autre (hors de toute normativité abstraite), si ce droit peut menacer l'éthique, dans le même temps, il protège contre cette pure charité mortelle. Nous voici de nouveau entre deux modèles.

À supposer qu'il puisse y avoir un concept stabilisable d'hospitalité, ce que je ne crois pas, il est toujours déjà en train de risquer de se pervertir. Le passage de la pure hos-

pitalité au droit et à la politique est une perversion, puisqu'on y pose des conditions et, par conséquent, c'est un appel à une perfectibilité, à la nécessité d'améliorer sans cesse, indéfiniment, les déterminations, les conditions, les définitions de la législation familiale, locale, nationale, internationale... L'hospitalité est donc immédiatement pervertissable et perfectible : il n'y a pas d'hospitalité modèle, mais seulement des processus toujours en train de se pervertir et de s'améliorer, cette amélioration comportant elle-même des risques de perversion.

Pour revenir aux propos d'Abdellatif Chaouite sur la règle des trois jours dans l'hospitalité islamique, il semblerait que ce soit une règle pré-islamique liée à la culture nomade qui fut ensuite reprise dans la tradition et le droit islamiques. Cette règle voulait que des nomades ayant perdu leur route soient reçus par d'autres nomades, pendant trois jours. L'hospitalité était inconditionnelle pendant ces trois jours au-delà desquels l'hôte devait partir. Nous retrouvons là encore des conditions de l'hospitalité qui me rappellent un texte de Kant sur l'hospitalité universelle : les États, sur toute la surface de la terre, devraient accorder l'hospitalité à tout arrivant *pourvu que* cet étranger se conduise convenablement et paisiblement et qu'il soit là non pas comme résident mais comme visiteur. Pour passer à la résidence, des accords spéciaux entre États sont nécessaires.

La résidence définitive ou durable relève donc d'une négociation entre les États. Au nom de « la paix perpé-

tuelle » et de « l'hospitalité universelle », Kant pose donc des règles strictes et des conditions limitatives.

Que se passe-t-il chez les nomades, au-delà des trois jours ? Peut-on appeler hospitalité l'accueil qui stipule : « Tu es le bienvenu pour trois jours » ? Nous en revenons, une fois de plus, au travail sur la conditionalité, lequel appartient par excellence au domaine de la *polis* dès lors que des conditions sont à trouver.



AUTOUR DE JACQUES DERRIDA

Manifeste pour l'hospitalité
– aux Minguettes –

avec la participation de
Michel Wieviorka

sous la direction de
Mohammed Seffahi

© ÉDITIONS PAROLES D'AUBE, 1999
Le Manoir – 38, rue Jean-Sellier
F-69520 GRIGNY
ISBN 2-84384-091-0 - ISSN 1275-6881

COLLECTION PAROLES D'AUBE